

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté de Communes Cœur de Nacre (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	<u>16 février 2017</u> – sollicitant l'intervention de l'EPF pour la prise en charge de l'extension de la ZAC existante, et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	DOUVRES LA DELIVRANDE - Terres agricoles + biens immobiliers cadastrés ZE n° 56 p, 60 et 72 (bâtiment loué comme locaux artisanaux à des entreprises/une partie vacante et l'autre sous bail commercial jusqu'à 2018.
PLU :	Zone Nb desservie par des équipements le long de la voirie / Zone 2AUe en extension de la zone d'activités communautaire, spécifiquement réservée à des équipements et activités éco / Zone UE.
PROJET :	Extension du périmètre de prise en charge de la ZAC existante sur les parcelles ZE n°s 56 pour partie (environ 300 m ²), 60 et 72 (Emplacement réservé) pour prolonger la future voirie principale d'accès à la nouvelle ZAC.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>14 mars 2017</u> – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	SCI JALAMONT
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>24 novembre 2016</u> – 432 000 €
IMPUTATION :	Compte n° 901 189 DOUVRES LA DELIVRANDE "ZAC à vocation économique" Enveloppe projet : 730 000 € + 454.000 € = 1 184 000 €

ROUEN le 21 mars 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL